



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 12 mai 2014

Présidence: Mme Brigitte Leprovost

Objet : RÈGLEMENT COMMUNAL DES SÉPULTURES ET DES CIMETIÈRES

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 01/2014 de la Municipalité du 17 février 2014 ;
- lu le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 54 voix (à l'unanimité)



- 1. **D'adopter** le règlement communal des sépultures et des cimetières ainsi que son annexe fixant le montant des taxes et émoluments.
- 2. **De fixer** l'entrée en vigueur du règlement dès son approbation par le Chef du Département de la santé et de l'action social, le délai référendaire et de requête à la Cour constitutionnelle étant échu.

Ainsi délibéré en séance du 12 mai 2014

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 12 mai 2014

Présidence: Mme Brigitte Leprovost

Objet : ADOPTION DU PLAN PARTIEL (PPA) « LES FORTUNADES » - ADOPTION DE LA MODIFICATION DU CHEMIN PUBLIC – ADOPTION DES MODIFICATIONS DES DOMAINES PUBLICS – ADOPTION DES RÉPONSES AUX OPPOSITIONS

CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 02/2014 de la Municipalité du 24 mars 2014 ;
- lu le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 44 voix, 1 contre et 9 abstentions



- 1. **D'adopter** le PPA « Les Fortunades » soumis à l'enquête publique du 7 février au 10 mars 2014, *en tenant compte des deux modifications mentionnées dans le rapport de la commission.*
- 2. **D'adopter** le projet routier de modification du chemin public.
- 3. **D'adopter** les modifications des domaines publics.
- 4. **D'adopter** les réponses aux oppositions formulées lors de l'enquête publique, telles que proposées dans le présent préavis.
- 5. **De prendre acte** des réponses de la Municipalité aux observations et remarques.
- 6. **D'octroyer** à la Municipalité tous pouvoirs pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toute instance, dans le cadre de l'application ou de tout litige consécutif à l'adoption du PPA, «Les Fortunades».
- 7. **D'autoriser** la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier.

Ainsi délibéré en séance du 12 mai 2014

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 12 mai 2014

Présidence: Mme Brigitte Leprovost

Objet : COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LAVAUX (CIL) – NOUVEAUX STATUTS

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 04/2014 de la Municipalité du 31 mars 2014,
- lu le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 54 voix (à l'unanimité)



- 1. **D'adopter** les nouveaux statuts de la Commission Intercommunale de Lavaux (CIL) ainsi que la convention d'entente intercommunale instituant la Commission Intercommunale de Lavaux.
- 2. **De fixer** l'entrée en vigueur des nouveaux statuts dès son approbation par le Conseil d'Etat, le délai référendaire et de requête à la Cour constitutionnelle étant échu.

Ainsi délibéré en séance du 12 mai 2014

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 12 mai 2014

Présidence: Mme Brigitte Leprovost

Objet : ACHAT D'UNE BALAYEUSE DE ROUTE ET D'UN VÉHICULE

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 05/2014 de la Municipalité du 7 avril 2014,
- lu les rapports de la Commission ad hoc et des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 53 voix et 1 abstention



- 1. **D'accorder** à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 172'000.- pour l'achat d'une balayeuse de route et de CHF 18'000.- pour l'achat d'un véhicule de voirie, soit au total CHF 190'000.-.
- 2. **De laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix *du mode de financement, et en cas d'emprunt*, du moment ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).
- 3. **D'amortir** l'investissement de la brosse de route sur une durée de 10 ans, à raison de CHF 17'200.- par année, chapitre 430, la 1^{ère} fois au budget 2015.
- 4. **D'amortir** l'investissement de la Citroën Berlingo en une fois, sur le budget 2014, par prélèvement sur le Fonds de renouvellement des véhicules.

Ainsi délibéré en séance du 12 mai 2014

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 12 mai 2014

Présidence: Mme Brigitte Leprovost

Objet : NOUVELLE LIAISON DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DE DÉFENSE INCENDIE ENTRE LE RÉSERVOIR DES CRÊTS ET LE RÉSERVOIR DU DEVIN. REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET DE DÉFENSE INCENDIE : TRONÇON « RÉSERVOIR DU GENEVREY - ROUTE DE LA TROSSIÈRE »

CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis n° 06/2014 de la Municipalité du 7 avril 2014,
- lu les rapports de la Commission ad hoc et des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 54 voix (à l'unanimité)



- 1. **D'accorder** à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 307'000.- pour la réalisation d'une liaison de distribution d'eau potable et de défense incendie entre le réservoir des Crêts et le réservoir du Devin et pour le remplacement d'une conduite sur le tronçon Genevrey – Trossière.
- 2. **De financer** ce montant d'une part par les subventions ECA estimées à CHF 15'350.00 et, pour le solde de CHF 291'650.-, de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du moment ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
- 3. **D'amortir** l'investissement net de CHF 291'650.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 9'720.- par année, chapitre 811, la 1^{ère} fois au budget 2015.

Ainsi délibéré en séance du 12 mai 2014

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 12 mai 2014

Présidence: Mme Brigitte Leprovost

Objet : AUBERGE DU RAISIN À CULLY, ÉQUIPEMENT DE LA CUISINE : REMPLACEMENT DU
FOURNEAU CENTRAL ET D'UNE SALAMANDRE

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 07/2014 de la Municipalité du 28 avril 2014,
- lu les rapports de la Commission ad hoc et des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 52 voix et 2 abstentions



- 1. **D'autoriser** la Municipalité à engager les travaux de remplacement du fourneau central et de la salamandre de la cuisine de l'auberge du Raisin à Cully.
- 2. **De lui accorder** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 92'000.-.
- 3. **De laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).
- 4. **D'amortir** l'investissement sur une durée de 10 ans, à raison de CHF 9'200.- par année, le premier au budget 2015

Ainsi délibéré en séance du 12 mai 2014

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo